



SEANCE DU 06 JUILLET 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 30 juin 2023, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme LAURENT, M. CRESPEL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. ECOCHARD

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
 - Révision du PLU : prise en compte de la nomenclature des sous-destinations des constructions de l'article R.151-28 du code de l'urbanisme modifiées par le décret n° 2020-78 du 31 janvier 2020.
 - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) – bilan de la concertation
 - Modification du tableau des emplois permanents de la Collectivité
- Urbanisme :
 - Présentation des dossiers en cours
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 JUIN 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2023.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DM2023-21 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. PETITJEAN Jacques – emplacement 15 carré 2

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de Monsieur PETITJEAN Jacques pour l'emplacement n° 15 carré 2, pour une durée de 15 ans à compter du 11 mai 2023.

DM2023-22 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 1 bis « Démolition – Gros-œuvre » : avenant n° 1

Décision de valider et de signer l'avenant n° 1 suivant :

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 1 BIS	JUILLARD ET FILS	102 321,40	122 785,68	1 181,40	1 417,68	103 502,80	124 203,36

DM2023-23 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 4 « menuiseries intérieures » : avenant n° 1

Décision de valider et de signer l'avenant n° 1 suivant :

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 4	MENUISERIE BADOUX	24 215,17	29 058,20	5 488,25	6 585,90	29 703,42	35 644,10

DELIBERATIONS

DEL2023-29 : REVISION DU PLU : prise en compte de la nomenclature des sous-DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS DE L'ARTICLE R.151-28 DU CODE DE L'URBANISME MODIFIEES PAR LE DECRET N° 2020-78 du 31 JANVIER 2020

VU la délibération du 13 mai 2019 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Servas ;

VU le décret n°2020-78 du 31 janvier 2020 modifiant la nomenclature des sous-destinations des constructions dans les Plans Locaux d'Urbanisme telle que définie par l'article R.151-28 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que le décret n°2020-78 du 31 janvier 2020 prévoit que les Plans Locaux d'Urbanisme dont la prescription a été engagée avant sa publication doivent appliquer la nomenclature de sous-destinations de l'article R.151-28 dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur dudit décret ;

CONSIDERANT toutefois, que pour les Plans Locaux d'Urbanisme dont la révision a été engagée avant l'entrée en vigueur du décret n°2020-78 du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal peut décider que seront applicables au projet les dispositions de l'article R. 151-28, dans leur rédaction issue du décret précité, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté ;

CONSIDERANT que l'arrêt du projet de révision de PLU n'a pas encore été effectué ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme les dispositions de l'article R.151-28 modifiées par le décret n°2020-78 du 31 janvier 2020.

DEL2023-30 : ARRET DES ETUDES DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision précisés lors de la délibération de prescription de la procédure en date du 13 mai 2019, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Il présente le bilan de la concertation réalisée pendant toute la durée des études selon les modalités fixées lors de la délibération de prescription de la procédure en date du 13 mai 2019.

Considérant que, dans le cadre de la concertation préalable :

- Les moyens d'information du public ont été significatifs et adaptés au regard de la nature et du nombre de supports de communication utilisés, de l'importance de la procédure et de la taille de la commune.
- Ces moyens de communication ont été utilisés durant toute la durée des études relatives à la procédure.
- Cette communication a été complète puisqu'elle a permis d'informer de l'existence de la procédure, de son contenu, des motifs qui la justifient ainsi que la mise en place d'une démarche de concertation préalable et des modalités offertes au public pour s'exprimer.

Considérant que, sur le plan de l'expression du public,

- Des moyens et supports ont bien été mis en place pour la permettre.
- Que la commune a communiqué à leur propos pour qu'ils soient effectifs.
- Que ces possibilités ont toutefois été peu mises à profit par le public sur le plan du registre d'expression et même des demandes écrites de manière générale. Mais que les possibilités d'expression offertes au monde agricole et via les réunions publiques ont bien été saisies en revanche.

Vu la phase de concertation menée en Mairie, du 13 mai 2019 jusqu'à ce jour, jeudi 6 juillet 2023,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération,
- **ARRETE** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente et comportant son évaluation environnementale,

- **PRECISE** que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis :
 - aux personnes publiques qui ont été associées à la révision comme prévu par les articles L.132- et 9 du code de l'urbanisme,
 - aux personnes publiques, organismes et associations agréées qui en ont fait la demande conformément aux dispositions de l'article L. 132-1 du code de l'urbanisme,
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - à l'autorité environnementale,
 - au Centre Régional de Propriété Forestière,
 - à la Chambre d'Agriculture,
 - à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité.
- **INDIQUE** que conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

En outre, conformément à l'article L. 2131-1 au code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à :

- sa transmission à Madame la préfète,
- son affichage en Mairie pendant un mois.

DEL2023-31 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 01/12/2022 ;

Monsieur le Maire explique qu'en raison du départ prochain d'un agent contractuel sur le poste de quotité 15h29, il est nécessaire d'effectuer un tuilage sur les tâches effectuées.

Il indique que, compte tenu de ces précédentes données, il convient de créer un second poste d'adjoint technique territorial à 15h29.

Il propose donc de créer temporairement le poste,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} Août 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE				
Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	6	1 : 31h15 1 : 29h52 1 : 23h01 2 : 15h29 1 : 08h39
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h46
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 23 B0014	VERNIER André et AMORO Marie	Construction d'une véranda sur un balcon existant	21 route de Lent	Non-opposition du 19/06/2023
DP 001 405 23 B0016	VERNIER André	Changement du portail existant	21 route de Lent	Non-opposition du 15/06/2023
DP 001 405 23 B0017	BILLOTET Gaëlle	Transformation d'une partie du garage en chambre	14 lotissement les Thiards	Non-opposition du 16/06/2023
DP 001 405 23 B0018	DUPLESSIS Manuella	Réfection de la toiture	18 lotissement les Thiards	Non-opposition du 16/06/2023
DP 001 405 23 B0019	SARL PHOTOCLIMAT	Pose de 16 panneaux photovoltaïques en toiture	31 lotissement le Bois Joli	Non-opposition du 21/06/2023

Aménagement centre bourg

- Le 03 juillet 2023 : réunion de travail n° 4 sur le scenario retenu,
- Le 18 juillet 2023 : réunion de restitution.

QUESTIONS DIVERSES

Serge GUERIN :

➤ **Ressources Humaines :**

- Information sur les différents remplacements d'agents momentanément absents.
- Recrutement d'un agent saisonnier durant 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.
- Planning d'été pour assurer la continuité de service durant les congés.

➤ **Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes :** point sur l'avancement du chantier et sur les travaux supplémentaires. Malgré un retard dans l'exécution de certains lots, il est nécessaire d'essayer de tenir les délais pour une fin de travaux au 31 décembre 2023.

➤ **Sous-Commission Départementale de Sécurité : visite périodique des bâtiments :**

- Ecole maternelle : des remarques mineures ont été apportées, à savoir : entretien et contrôle de l'alarme par une entreprise spécialisée, remplacement de blocs d'évacuation défectueux, mise à disposition d'un bloc autonome portable d'intervention dans le local technique.

- Salle polyvalente et salle sportive : demande de reclassement de la salle sportive en type X, cette salle étant principalement utilisée pour la pratique sportive. La salle des fêtes ayant une utilisation indépendante du gymnase reste classée en type L. Des travaux de mise en conformité, déjà prescrits lors des précédentes visites, devront être réalisés.

Ces établissements ont toutefois reçu un avis favorable de la sous-commission permettant le maintien de l'ouverture au public.

➤ **Foncier :**

- Pour faire suite à une proposition d'un propriétaire de vendre à la Commune une parcelle boisée jouxtant le Bois du Suc de 4ha 83a 61ca, un avis de valeur a été réalisé par l'ONF comprenant une valeur du fonds et une valeur de peuplement. Au vu de cette estimation, une proposition d'achat sera faite au propriétaire.
- Antenne HIVORY au Bois du Suc : le compromis de vente a été signé par les 2 parties en date des 6 mars et 25 juin 2023. La société HIVORY se chargera de faire réaliser l'opération de bornage.

➤ **BEC01 – installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux :** pour faire suite à l'accord de principe donné lors du dernier Conseil Municipal, une nouvelle rencontre est planifiée le 10 juillet 2023 pour aborder différents points techniques.

➤ **Entretien du terrain de football :** une réunion avec les Maires des Communes de Saint-André-sur-Vieux-Jonc et de Lent s'est tenue le 9 juin 2023 pour un bilan des travaux d'entretien réalisés sur chacune des Communes et leur coût. Des devis seront sollicités dans le cadre d'une uniformisation des pratiques.

➤ **Prolifération des ragondins :** des échanges avec un technicien en espaces naturels chargé de la lutte contre les espèces invasives de la Communauté de Communes de la Dombes ont eu lieu pour la résolution de ce problème. En parallèle, Grand Bourg Agglomération a été sollicitée afin qu'une convention puisse être signée avec la Communauté de Communes de la Dombes afin de pouvoir bénéficier de l'expertise et d'un accompagnement dans cette lutte.

➤ **Commission « voirie et chemins communaux » du 12 juin 2023 :**

- Programme voirie 2023 : une visite de chantier est programmée le 7 juillet 2023 avec Grand Bourg Agglomération et l'entreprise titulaire du marché. La réalisation des travaux est prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2023.

- Surveillance des ouvrages d'art : la candidature de la Commune a été retenue par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) pour la réalisation d'un diagnostic gratuit des ouvrages et un accompagnement dans ce domaine. Cette étude est programmée entre fin 2023 et fin 2025.
 - Positionnement des passages piétons par rapport aux places de stationnement : une nouvelle réglementation est parue à ce sujet. Une rencontre avec Grand Bourg Agglomération aura lieu pour vérifier la conformité des emplacements existants.
 - Circulation des véhicules motorisés sur la rue des Aulnes : une réunion avec Grand Bourg Agglomération est programmée le 7 juillet 2023 pour étudier des solutions concernant la régulation du trafic sur cette voie. Cette mise en œuvre ne pourra intervenir qu'après la rétrocession de la voirie à la Commune par le lotisseur.
 - Projet de stabilisation des places de stationnement le long de l'usine BRESSOR, en face du rucher école.
 - Reprise d'emplacement en PATA : définition des besoins à prévoir.
 - Signalisation horizontale : définition des besoins à prévoir.
- **Commission « Bâtiments, Equipements » du 13 juin 2023 :**
- Point sur les travaux en cours.
 - Validation des devis : isolation des toitures de la Cure et du Périscolaire, remplacement de la porte de garage du restaurant scolaire.
 - Actualisation des devis relatifs :
 - au remplacement des fenêtres du restaurant scolaire, en précisant les mêmes caractéristiques ;
 - à la réfection de la toiture du Périscolaire, en tenant compte des contraintes en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.
- **Commission « Communication » :** le bulletin municipal sera prochainement distribué. Il sera accompagné de flyers sur le jeu du Bois du Suc et sur la cabine de télémédecine installée à Saint-Paul-de-Varax.

Christèle MAYOUSSIER :

- **Adressage :** une première réunion s'est tenue le 20 juin 2023 à l'issue de laquelle un diagnostic a été élaboré par le prestataire retenu. Une prochaine réunion de travail est programmée le 13 juillet 2023.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde** : une formation organisée par la Préfecture de l'Ain s'est tenue le 23 juin 2023 à Bellignat, comprenant une partie théorique suivie d'un exercice pratique (mise en situation sur un cas concret).

➤ **Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Reyssouze Vieux-Jonc** : compte-rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2023. Le contrat passé avec la société AQUALTER prenant fin, un nouveau concessionnaire a été retenu à compter du 1^{er} octobre 2023. Il s'agit de la société SOGEDO.

➤ **Musée Mobile et RADIO B** : retour positif sur cette animation. Il a été constaté une bonne fréquentation du musée et les enfants du CME ont été volontaires pour l'élaboration et l'animation de l'émission de radio.

Olivier PETITJEAN :

➤ Des devis seront demandés pour l'aménagement du terrain de pétanques des Granges Moutons ainsi que pour la stabilisation des places de stationnements vers le Bois du Suc.

Virginie BLANC :

➤ **Conseil Municipal des Enfants** : une animation sur les déchets s'est tenue dans la cour de l'école pour sensibiliser les élèves de l'école au tri.

Jean-Claude ECOCHARD :

➤ **Rénovation du logement de la Cure situé 2 place de l'Eglise** : les travaux avancent lentement.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER :

➤ **Assemblées générales d'associations** : compte-rendu des AG du FCVJ et de l'AC2S du 16 juin 2023.

Marie-Laure PLISSONNIER :

➤ **Val Roman** : dangerosité de l'accès à la rue des Aulnes vers Intermarché compte tenu du manque de visibilité dans le virage.

➤ **Association « Les P'tites Fourchettes »** : réunion du 5 juillet 2023 pour informer les parents sur la nouvelle gestion de la cantine à la rentrée prochaine par la Commune.

Vincent REYNAUD :

- **Stations-e - stations mutli-services connectées :** rencontre du 30 juin 2023 pour une proposition d'une prestation d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sans coût pour la Collectivité. Le financement est assuré par la Société Stations-e grâce à des services autonomes et une antenne téléphonique. Une étude de faisabilité peut être diligentée avec un accord de principe de la Commune mais la décision finale est du ressort de la société Stations-e.
- **SIEA - Convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection :** suite à la convention signée, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type » a été transmis par le SIEA. Les sites d'implantation seront à définir en amont.

Ludovic CURT :

- **Conseil d'école du 19 juin 2023 :** compte-rendu. Le problème d'un retour tardif en classe, suite au 2^{ème} service de la cantine, a été soulevé par les enseignants.
- **Grand Bourg Agglomération - Commission « Solidarité, Social, Insertion, Petite Enfance, Jeunesse » :** compte-rendu de la réunion du 26 juin 2023.

Prochaine séance du conseil : 31 août 2023

Séance levée à : 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude ECOCHARD



Le Maire,
Serge GUERIN

